

Laurence RUIZ
Commissaire aux comptes

**ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL
CHORIER BERRIAT**

Siège social : 10 rue Henri Le Châtelier 38000 GRENOBLE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

et

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31/12/2012

SOMMAIRE

Rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes :	2 pages
Rapport spécial du commissaire aux comptes :	1 page
Comptes annuels au 31 décembre 2012 :	9 pages

Laurence RUIZ
Commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012.

- le contrôle des comptes annuels de l'Association du Centre Social Chorier Berriat, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nos travaux ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les subventions, le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Grenoble, le 25 mai 2013

Laurence RUIZ
Commissaire aux Comptes
~~Commissaire aux comptes~~
70, cours Berriat - 38000 GRENOBLE
Port. 06 65 54 21 24
Siret 482 710 613 00035

Laurence RUIZ
Commissaire aux comptes

Rapport spécial du commissaire aux comptes

Sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2012

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relative à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à la mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce.

Fait à Grenoble, le 25 mai 2013
Laurence RUIZ
Laurence RUIZ
Commissaire aux comptes
~~70, cours Berriat - 38000 GRENOBLE~~
~~Laurence RUIZ~~
Siret 482 710 613 00035

1

BILAN - ACTIF

Association : Centre Social Chorier Berriat

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse : 10, rue Henri Le Châtelier

38000

GRENOBLE

Durée de l'exercice précédent : 12

N° SIRET : 77955573900019

Code APE :

9499Z

		Brut	Amortissements, provisions	Exercice N clos le, 31/12/12 Net	N-1 31/12/11 Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	2 482	2 482		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes sur immo. incorp.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel	30 527	25 121	5 407	1 621
	Autres immobilisations corporelles	27 775	25 316	2 460	3 332
	Immobilisations en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Avances et acomptes				
	Participations				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
ACTIF IMMOBILISÉ	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (1)	60 785	52 918	7 866	4 953
STOCKS	Matières 1ères, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur cdes				127
CRÉANCES	Usagers et comptes rattachés	5 883		5 883	1 021
	Autres créances	63 553		63 553	20 834
DIVERS	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	138 426		138 426	169 672
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 157		1 157	550
	TOTAL (2)	209 019		209 019	192 204
	Charges à répartir / exercices (3)				
	Primes remboursement emprunts (4)				
	Ecart de conversion actif (5)				
	TOTAL GÉNÉRAL (1 à 5)	269 804	52 918	216 885	197 157

L

②

BILAN - PASSIF avant répartition

Association : Centre Social Chorier Berriat

		Exercice N	Exercice N - 1
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	64 742	61 742
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	5 000	5 000
	Report à nouveau	41 618	47 065
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	20 955	-5 447
	SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	132 316	108 360
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		1 627	
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
	TOTAL (1)	132 316	109 987
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	14 700	11 500
	TOTAL (2)	14 700	11 500
FONDS DEDIES	Sur subventions de fonctionnement	1 267	900
	Sur autres ressources		
	TOTAL (3)	1 267	900
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 000	7 840
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 989	5 405
	Dettes fiscales et sociales	51 929	47 357
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 720	3 167
COMPTE DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance	1 965	11 001
	TOTAL (4)	68 603	74 770
	Écart de conversion passif (5)		
	TOTAL GÉNÉRAL (1 à 5)	216 885	197 157

Total du bilan en euros et cents : 216 885,30

UR

4

COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Association : Centre Social Chorier Berriat

		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPT.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 679	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 627	2 957
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (7)	7 306	2 957
CHARGES EXCEPT.	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		869
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (8)		869
	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)	7 306	2 088
	Impôts sur les sociétés	228	167
	+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		3 112
	- Engagements à réaliser sur ressources affectées	367	900
	TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7)	417 570	386 794
	TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+10)	396 614	392 241
	EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	20 955	-5 447
	EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature	2 548,80	
	Dons en nature		
	TOTAL	2 548,80	
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	2 548,80	
	Personnel bénévole		
	TOTAL	2 548,80	

LR

RELEVÉ DES SUBVENTIONS 2012 - Association du Centre Social Chorier-Berriat

Etat des subventions	Date et référence Octroi	Octroyés 2 012	EXTOURNÉS SUBV. cons d'av. onds dédié 487 / 7xx 194 / 1994	SUBVENTIONS - con d'av. fonds dédiés 7xx / 487 6894 / 194	SOLDE COMPTE RESULTAT Compte de résultat = 7xxx	SOLDE AU BILAN Imputation comptable ct 441x	Cessions Daily 44106
MAIRIE							
Subvention Annuelle de Fonctionnement	19/12/2011 DEJ 1er verst	79 459			-		
Subvention d'activité	19/12/2011 DEJ 1er verst	6 635			79 459		
PEL	26/03/2012 DEJ	2 000			6 635		
Appels à projets	26/03/2012 DEJ	3 838			2 000		
Projets Citoyens	25/06/2012 DEJ	800			3 838		
Subvention Annuelle de Fonctionnement	25/06/2012 DEJ 2ème verst	79 459			800		
Séjour	25/06/2012 DEJ	384			79 459		
Appels à projets	25/06/2012 DEJ	2 080	367		384		
Atelier sociolinguistique CUCS	17/09/2012 Politique Ville	1 000			2 080		
Atelier sociolinguistique Vie dans la Cité	17/09/2012 Politique Ville	1 000			1 000		
Subvention d'activité	22/10/2012 DEJ	9 174			1 000		
SAF Espace Enfance Famille Mozart	22/10/2012 DEJ	8 248			9 174		
PEL	22/10/2012 DEJ	2 000			8 248		
Appel à projets	19/11/2012 DEJ	743			2 000		
Sous-total		196 820			74		
CCAS							
Accueil / 50% poste secrétariat	02/05/2012	12 241			-		
Animation RERS	14/02/2013	21 000			12 241		
Sous-total		33 241			21 000		
GIP Réussite éducative							
	04/05/2012 DRE	3 404			-		
Sous-total		3 404			3 404		
ETAT							
Préfecture de l'Isère - Intégration	28/06/2012 ASL	1 000			-		
Sous-total		1 000			1 000		
CGI							
Atelier Socio-Linguistique	22/09/2012 Convention	9 500			-		
Lieu Accueil "La Cabane"	28/09/2012 Convention / selon réel	5 582			9 500		
Séjour	18/10/2012	1 000			5 582		
Installation Espace Mozart	26/10/2012	1 000			1 000		
Sous-total		17 082			1 000		
CAF							
Aide au fonctionnement	31/10/2012 Notification décision	1 000			-		
Sous-total		1 000			1 000		
METRO							
Atelier Socio-Linguistique	03/04/2012 Notification décision	3 000			-		
Total		255 547	367		367		

R

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2012

Faits caractéristiques de l'exercice :

Différentes régularisations opérées sur les exercices antérieurs impactent favorablement le résultat 2012 : revalorisation 2011 du décompte horaire de la journée enfant en centre de loisirs (+ 4242€), prise en compte d'un décalage de subvention versée par le CGI (+ 5679€).

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels de l'exercice 2012 ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément au Plan comptable des Associations et Fondations ainsi qu'au règlement n° 99-03 du CRC et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices

Toutefois, une nouvelle approche des éléments comptables relatifs aux participations usagers générés par le logiciel de gestion des adhérents (Noé) a été initiée. Le but est d'obtenir une séparation des exercices plus rigoureuse.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a/ Immobilisations corporelles : les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue. Il n'a pas été pratiqué d'amortissements exceptionnels.

- Logiciels 3 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau 3 ans
- Matériel d'activité de 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau 10 ans

b/ Créances : les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est estimée inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations :

Tableau des mouvements des immobilisations

(montants bruts)

<i>Immobilisations</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Diminutions</i>	<i>Fin d'exercice</i>
<i>incorporelles</i>	2482			2482

LR

<i>corporelles</i>	52423	5880		58303
<i>financières</i>				
<i>Totaux</i>	54905	5880	0	60785

Les acquisitions concernent du mobilier et matériel pour le nouvel Espace Mozart à hauteur de 4550€ et des tapis de sol à hauteur de 1330€.

Tableau des mouvements des amortissements :

<i>Immobilisations</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Sorties de l'actif</i>	<i>Fin d'exercice</i>
<i>incorporelles</i>	2482			2482
<i>corporelles</i>	47470	2966		50436
<i>financières</i>				
<i>Totaux</i>	49952	2966	0	52918

Comptes de trésorerie :

Au 31/12/2012, la trésorerie était la suivante :

Trésorerie		<i>Montant</i>
<i>Valeurs mobilières de placement en valeur brute</i>		0
<i>Disponibilités</i>	Livrets A et B	129857
	Comptes courants	8321
	Caisse	
	Régies d'avance	248
<i>Total des disponibilités</i>		138426

Etat des échéances des créances et des dettes :

	<i>Montant brut</i>	<i>Echéances</i>	
		<i>jusqu'à un an</i>	<i>à plus d'un an</i>
Créances			

LE

<u>Créances de l'actif circulant</u>			
<i>Acomptes versés sur commandes</i>			
<i>Usagers et comptes rattachés</i>	5883	5883	
<i>Autres créances</i>			
Subventions ou prestations à recevoir	63103	63103	
Autres	450	450	
<i>Total autres créances</i>	63553	63553	
<u>Total des créances</u>	69436	69436	0
Dettes			
<i>Avances et acomptes reçus sur subventions</i>	5000	5000	
<u>Autres dettes</u>			
<i>Dettes fournisseurs</i>	5989	5989	
<i>Dettes fiscales et sociales</i>			
Organismes sociaux et fiscaux	51929	51929	
<i>Total dettes fiscales et sociales</i>	51929	51929	
<i>Autres dettes</i>	3720	3720	
<u>Total des dettes</u>	66638	66638	0

Fonds propres :

Tableau de variations des fonds propres

Fonds propres à la clôture de l'exercice précédent <i>avant répartition du résultat</i>		109987
Variations de l'exercice (+ ou -)	Fonds associatif	3000
	Réserves	
	Report à nouveau	-5447
	Résultat de l'exercice précédent	5447
	Résultat de l'exercice	20955
	Subventions d'investissement	-1627
Fonds propres à la clôture de l'exercice		132315

LR

avant répartition du résultat

Provisions :

Détail des provisions pour risques et charges apparaissant au bilan :

Provisions		Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
<i>Pour charges</i>	Départ à la retraite	11500	3600	400	14700

Subventions d'investissements renouvelables :

Une subvention de la CAF de 3000€ portant sur le financement du matériel et mobilier de l'Espace Mozart a été intégrée en compte 1026 et vient intégrer les fonds associatifs.

Effectifs :

Effectif moyen : Environ 6 personnes permanentes en équivalent plein temps sur l'année. L'effectif moyen est trompeur et masque une rotation de personnel importante due au personnel vacataire. Nous versons les salaires d'une centaine de personnes différentes dans l'année.

Mises à disposition :

Rappelons que l'Association a bénéficié de mises à disposition gratuites

de locaux : les bâtiments du centre social en usage partagé avec le CCAS, suivant conventions du 7/6/93 et avenant du 14/2/95, ainsi qu'un local situé sous le pont ferroviaire avenue de Vizille

de moyens par le Centre Sportif mis à disposition par la Ville de Grenoble. La valeur estimée est de 10498 € (selon les indications du Service des Sports).

de personnel : dans le cadre d'une coopération avec le CCAS de la Ville de Grenoble

Celles ci ne peuvent, en règle générale, donner lieu à une valorisation précise.

LR